

DÉLIBÉRATION



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 24/20

Objet

Mandat spécial confié à
Monsieur Stéphane
CHAMPANHET dans le
cadre du suivi de chantier
du Complexe aquatique et
sportif Pierre Talagrand de
Dole

Secrétaire de séance

Alexandre DOUZENEL

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 84
Date de la convocation : 08 juillet 2020
Date de publication : 23 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet suppléé par S. Trouche, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à J.F Lefèvre, F. Dray à I. Mangin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
Néant.

Par délibération du n° GD21/18 du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'ensemble des piscines et parcs aquatiques du territoire ainsi que les nouveaux complexes sportifs du territoire, rayonnant sur plusieurs communes.

Dans le cadre de cette compétence, dont l'équipement principal (complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand), en cours de construction, se situe sur le territoire de la Ville de Dole, le suivi du chantier doit être co-piloté entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. A ce titre, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2017, la Ville de Dole finançant les aménagements extérieurs ainsi que 50% des gymnases.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Stéphane CHAMPANHET, adjoint en charge de la gestion des bâtiments municipaux à la Ville de Dole, conformément à l'article L.5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant référence aux missions accomplies par un élu avec l'autorisation du Conseil dans l'intérêt de la collectivité (CE, 24 mars 1950, Sieur Maurice).

Les membres du Conseil Communautaire décident de procéder à un vote à bulletin secret.

Candidat :

- M. Stéphane CHAMPANHET

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	9
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	75
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	61
f. Majorité absolue	31

Obtiennent :

- Stéphane CHAMPANHET : 60 voix
- Jean-Luc CROISERAT : 1 voix

Ainsi, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** un mandat spécial à Monsieur Stéphane CHAMPANHET, conseiller communautaire, pour le suivi du chantier du Complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand pendant une durée d'un an,
- **NOTE** que Monsieur Stéphane CHAMPANHET pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau Communautaire sur invitation du Président,
- **NOTE** que Monsieur Stéphane CHAMPANHET aura toute latitude pour s'appuyer sur les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice de son mandat spécial,
- **NOTE** que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressé droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre spécifique, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

Fait à Dole,
Le 15 juillet 2020,
Le Président Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Elu concerné

